

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3250000: institutions publiques de credit

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 29/04/2015)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel.

Les documents concernant les données salariales sont consultables.

Vu l'absence d'un barème salarial sectoriel et l'absence d'abrogation formelle du critère d'âge, la CCT 50 du CNT est d'application.